



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Service Environnement  
Rue de Pintamont 54  
7800 Ath

T. 068 68 12 50  
F. 068 68 12 59  
environnement@ath.be  
www.ath.be

## PERMIS D'ENVIRONNEMENT- AFFICHAGE DE LA DECISION

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Collège communal de la Ville d'Ath informe la population qu'un permis d'environnement a été **octroyé** le 19 avril 2019 à l'association « **Les Vieux Tracteurs de Moulbaix rue du Pont n°2 à 7812 Moulbaix** » afin d'organiser une démonstration de forces de traction, le **12 mai 2019** dans un établissement situé **Rue Andricourt 13 à 7812 Moulbaix**.

Par conséquent, la décision peut être consultée à l'Administration communale, service environnement, rue de Pintamont 54 à 7800 Ath, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : de 8h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00 sur rendez-vous (pris 24h à l'avance).

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

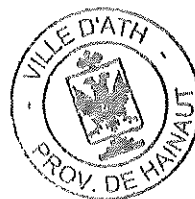
Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Décret du 16 mars 2006 modifiant le Livre 1er du Code de l'Environnement pour ce qui concerne le droit d'accès du public à l'information en matière d'environnement et ses arrêtés d'exécution.

Ath, le 26/04/2019

LE DIRECTEUR GENERAL,

Bruno BOEEL



LE BOURGMESTRE,

Bruno LEFEBVRE